

## **DECISION DU MAIRE DE BRON**

Numéro : 20231117DEC150

Objet: Avenants relatifs à la réhabilitation du bâtiment B de la MJC Louis Aragon

**Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,**

**VU** les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** les marchés n° 2022-465, 2022-467, 2022-507, 2022-508, 2022-510, 2022-511, 2022-513, 2022-514, 2022-516, 2022-518, 2022-519 et 2022-520 relatifs à différents lots de l'opération de réhabilitation du bâtiment B de la MJC Louis Aragon,

**VU** l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 14 novembre 2023,

**CONSIDERANT** qu'en cours de chantier des modifications ont entraîné des travaux supplémentaires et la suppression de certaines prestations,

### **DECIDE**

**Article 1** : de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2022-465 :

- Titulaire : MDDD SAS – 69780 MIONS
- Dénomination du marché : Réhabilitation du bâtiment B de la MJC Louis Aragon
- Lot 1 : Désamiantage – Retrait Plomb – Démolitions intérieures
- Objet : Prise en compte de travaux supplémentaires et suppression de certaines prestations
- Montant de l'avenant : - 2 289,60 € H.T.

**Article 2** : de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2022-467 :

- Titulaire : VAGANAY SAS – 69360 SOLAIZE
- Dénomination du marché : Réhabilitation du bâtiment B de la MJC Louis Aragon
- Lot 3 : Charpente bois – couverture
- Objet : Prise en compte de travaux supplémentaires
- Montant de l'avenant : 1 685,20 € H.T.

**Article 3** : de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2022-507 :

- Titulaire : ADT ETANCHEITE SARL – 01700 ST MAURICE DE BEYNOST
- Dénomination du marché : Réhabilitation du bâtiment B de la MJC Louis Aragon
- Lot 5 : Etanchéité
- Objet : Suppression de certaines prestations
- Montant de l'avenant : - 2 878,56 € H.T.

**Article 4** : de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2022-508 :

- Titulaire : THABUIS SAS – 69530 BRIGNAIS
- Dénomination du marché : Réhabilitation du bâtiment B de la MJC Louis Aragon
- Lot 6 : Revêtement de façade
- Objet : Prise en compte de travaux supplémentaires
- Montant de l'avenant : 1 985 € H.T.

**Article 5** : de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2022-510 :

- Titulaire : SG DIFFUSION SAS – 69970 CHAPONNAY
- Dénomination du marché : Réhabilitation du bâtiment B de la MJC Louis Aragon
- Lot 7 : Menuiseries extérieures métalliques/occultations
- Objet : Prise en compte de travaux supplémentaires et suppression de certaines prestations
- Montant de l'avenant : - 1 894,75 € H.T.

**Article 6** : de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2022-511 :

- Titulaire : PERRIER CONSTRUCTEUR SAS – 69150 DECINES CHARPIEU
- Dénomination du marché : Réhabilitation du bâtiment B de la MJC Louis Aragon
- Lot 8 : Métallerie
- Objet : Prise en compte de travaux supplémentaires
- Montant de l'avenant : 8 860,40 € H.T.

**Article 7** : de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2022-513 :

- Titulaire : SOL'EXPERT SASU – 26210 LENS LESTANG
- Dénomination du marché : Réhabilitation du bâtiment B de la MJC Louis Aragon
- Lot 10 : Parquet
- Objet : Prise en compte de travaux supplémentaires
- Montant de l'avenant : 2 296,57 € H.T.

**Article 8** : de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2022-514 :

- Titulaire : MEUNIER SAS – 69120 VAULX-EN-VELIN
- Dénomination du marché : Réhabilitation du bâtiment B de la MJC Louis Aragon
- Lot 11 : Cloisons/doublages/peinture/plafonds suspendus
- Objet : Prise en compte de travaux supplémentaires
- Montant de l'avenant : 9 363,48 € H.T.

**Article 9** : de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2022-516 :

- Titulaire : Carrelage Marbrerie Miribel SARL – 01700 MIRIBEL
- Dénomination du marché : Réhabilitation du bâtiment B de la MJC Louis Aragon
- Lot 12 : Carrelages-Faïences
- Objet : Prise en compte de travaux supplémentaires et suppression de certaines prestations
- Montant de l'avenant : 9 318,32 € H.T.

**Article 10** : de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2022-518 :

- Titulaire : STAP TP SAS – 69680 CHASSIEU
- Dénomination du marché : Réhabilitation du bâtiment B de la MJC Louis Aragon
- Lot 15 : Voirie – réseaux divers – espaces verts
- Objet : Prise en compte de travaux supplémentaires et suppression de certaines prestations
- Montant de l'avenant : 4 361,88 € H.T.

**Article 11** : de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2022-519 :

- Titulaire : FERRARD ET COMPAGNIE SAS - 42000 SAINT ETIENNE
- Dénomination du marché : Réhabilitation du bâtiment B de la MJC Louis Aragon
- Lot 16 : Chauffage – plomberie sanitaire – VMC
- Objet : Prise en compte de travaux supplémentaires et suppression de certaines prestations
- Montant de l'avenant : 2 137 € H.T.

**Article 12** : de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2022-520 :

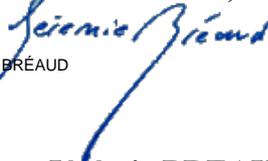
- Titulaire : AVENIR ELEC SAS – 38290 FRONTONAS
- Dénomination du marché : Réhabilitation du bâtiment B de la MJC Louis Aragon
- Lot 17 : Electricité courants forts et faibles
- Objet : Prise en compte de travaux supplémentaires
- Montant de l'avenant : 10 050 € H.T.

**Article 13** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

**Article 14** : la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

**Article 15** : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le



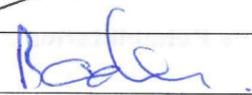
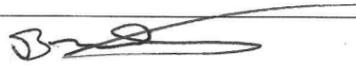
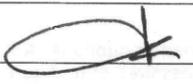
Signé par : Jérémie BREAUD

Date : 26/11/2023

Qualité : LE MAIRE

**Jérémie BREAUD,**

EMARGEMENT

	Nom et prénom	Signature
1er collège : personnes ayant voix délibératives	<u>Président</u>	
	Evelyne BRUNET	
	<u>Titulaires</u>	
	Linda TABTE	
	Marc DUBIEF	
	Raphaël SULTANA	
	Jean-Baptiste DOZOLME	
	Anne-Laure BADIN	
	<u>Suppléants</u>	
	Nathalie BRAMET-REYNAUD	
Pascal MIRALLES-FOMINE		
Marion CARRIER		
Françoise KIRASSIAN		
Jean-Pierre ANGOSTO		
2ème collège : personnes ayant voix consultatives	<u>Voix consultatives :</u>	
	Comptable public ou son représentant	
	Représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations - Protection du marché et sécurité du Consommateur	
	<u>Agents de la collectivité ou personnalités désignées</u> Par le président de la commission en raison de leur compétences dans la matière qui fait l'objet de la consultation	
	Denis ENJOLRAS Directeur des Affaires Juridiques Et de la Commande Publique	
	Sandrine BARGES Responsable de la Commande Publique	
Denis SERAILLE Responsable Pole Energies et Conduite d'Opération		

Après avoir pris connaissance du Rapport d'Analyse des Offres, la commission d'appel d'offres

**Lot 8 - Métallerie**

rend un avis favorable pour le projet d'avenant du marché n°2022-511 :

Pour : *Unanimité* Contre : Abstentions :

rend un avis défavorable pour le projet d'avenant du marché n°2022-511 :

Pour : Contre : Abstentions :

**Lot 10 - Parquet**

rend un avis favorable pour le projet d'avenant du marché n°2022-513 :

Pour : *Unanimité* Contre : Abstentions :

rend un avis défavorable pour le projet d'avenant du marché n°2022-513 :

Pour : Contre : Abstentions :

**Lot 11 - Cloisons/doublages/peinture/plafonds suspendus**

rend un avis favorable pour le projet d'avenant du marché n°2022-514 :

Pour : *Unanimité* Contre : Abstentions :

rend un avis défavorable pour le projet d'avenant du marché n°2022-514 :

Pour : Contre : Abstentions :

**Lot 12 - Carrelages-faïence**

rend un avis favorable pour le projet d'avenant du marché n°2022-516 :

Pour : *Unanimité* Contre : Abstentions :

rend un avis défavorable pour le projet d'avenant du marché n°2022-516 :

Pour : Contre : Abstentions :

- Le quorum de la commission est atteint. Elle peut valablement délibérer.  
 Le quorum de la commission n'est pas atteint. La commission est annulée.



**Lot 15 - Voirie-réseau divers-espaces verts**

rend un avis favorable pour le projet d'avenant du marché n°2022-518 :  
Pour : *Unanimité* Contre : Abstentions :

rend un avis défavorable pour le projet d'avenant du marché n°2022-518 :  
Pour : Contre : Abstentions :

**Lot 17 - Electricité courants forts et faibles**

rend un avis favorable pour le projet d'avenant du marché n°2022-520 :  
Pour : *Unanimité* Contre : Abstentions :

rend un avis défavorable pour le projet d'avenant du marché n°2022-520 :  
Pour : Contre : Abstentions :

Observations éventuelles :

Signature de la Présidente :  
Evelyne BRUNET

VILLE DE BRON  
Direction des Affaires Juridiques  
Et de la Commande Publique

**PROCÈS VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**  
mardi 14 novembre 2023

**Avenants au marché Réhabilitation du bâtiment B de la MJC LOUIS ARAGON**

Conformément au code de la commande publique (Art R2194-2), un marché peut être modifié lorsque des fournitures ou services supplémentaires sont devenus nécessaires et ne figuraient pas dans le marché initial, à la condition qu'un changement de titulaire soit impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les équipements, services ou installations existants achetés dans le cadre du marché initial. De telles modifications ne peuvent être supérieures à 50 % du montant du marché initial.

Conformément à l'article L1414-4 du code général des collectivités territoriales, l'avis de la commission est sollicité pour tout pourcentage d'augmentation supérieur à 5 %.